

Soumission

sur les formes contemporaines d’esclavage affectant les personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses et linguistiques.

au Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d’esclavage,

y compris leurs causes et leurs conséquences

par le Comité d’action contre la traite humaine interne et internationale

(CATHII).[[1]](#footnote-1)

Notre soumission met l’accent sur le rôle et les actions prises par des organisations de la société civile au Canada dans la prévention, la protection et l’accompagnement des personnes aux prises avec l’exploitation par le travail forcé[[2]](#footnote-2). La prise en charge des victimes de travail forcé constitue une préoccupation constante par notre organisme. Notre soumission présente aussi des recommandations portées par la société civile canadienne afin que l’on s’attaque aux causes du travail forcé.

Au Canada, il n’est pas facile de détecter des cas de travail forcé et d’esclavage moderne. Les cas de travail forcé documentés impliquent des travailleuses et des travailleurs migrants temporaires[[3]](#footnote-3). Comme le rapporte le Global News, au sujet des 43 travailleurs mexicains libérés en Ontario en 2019 :

"Yvon Dandurand, a criminologist and professor at the University of the Fraser Valley in B.C., explained human trafficking often doesn’t get enough attention in Canada, and especially not the issue of labour exploitation. Those being exploited over labour are usually forced to perform tasks outside of their mandate and are underpaid. Many of them work on farms or mines in areas were there is not a lot of police presence, Dandurand explained."[[4]](#footnote-4)

Quelques faits :

En février 2019, le sauvetage de 43 travailleuses et travailleurs mexicains dans la province de l’Ontario a été largement couvert par les médias[[5]](#footnote-5). Voici un extrait de l’article de LA PRESSE du 11 février 2019 :

*« La police ontarienne affirme avoir «sauvé de l'esclavage» 43 Mexicains qui auraient été forcés de faire des ménages dans un hôtel et des propriétés de villégiature pour aussi peu que 50 $ par mois*. »[[6]](#footnote-6)

Les besoins de ces victimes de travail forcé[[7]](#footnote-7) ont été considérés dans cette opération par les autorités *: « Depuis, les travailleurs mexicains se sont vu proposer un hébergement et un emploi légitime dans un complexe touristique local, a indiqué la chef de la police de Barrie, Kimberley Greenwood. Ces Mexicains sont aussi en contact avec le ministère fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté concernant leur statut au pays. »[[8]](#footnote-8)*

Cependant, ce ne sont pas toutes les victimes de traite humaine sous l’angle du travail forcé libérées dont les besoins sont pris en compte. Le cas de ces travailleurs migrants temporaires reflète bien les difficultés de l’après-sauvetage.

En octobre 2021, après avoir été libérés de leur situation de travail forcé dans une exploitation agricole au Québec[[9]](#footnote-9), ces Guatémaltèques ont eu à affronter d’autres difficultés. Parmi celles-ci, le fait que leur permis de travail était lié à un seul employeur, même si ce dernier est interdit d’embaucher des travailleurs migrants temporaires. Or d’autres fermes les auraient embauchés, mais la possibilité de demander un permis de travail ouvert se butte aux multiples démarches en plusieurs étapes prévues par le programme[[10]](#footnote-10) et cela sans compter les délais entre chaque étape.

En juin 2019, le gouvernement canadien a lancé une nouvelle mesure : un permis de travail ouvert réservé aux travailleurs vulnérables.[[11]](#footnote-11) Un autre type de protection des victimes de traite humaine est également prévu : le permis de séjour temporaire. Or le programme des travailleurs migrants temporaires poursuit essentiellement un objectif économique et permet aux entreprises canadienne de bénéficier d’une main-d’œuvre temporaire.

Il n’est pas facile de documenter le travail forcé fourni par les travailleuses domestiques étrangères. Par contre, des médias et des organismes rendent compte de leur situation. Parmi les témoignages recueillis, nous soulignons ces deux constats :

« Derrière les portes closes de milliers de foyers québécois, des femmes, dont la majorité provient des Philippines, travaillent dans l’ombre. Elles sont amenées au Canada pour soigner les enfants et s’occuper des aînés d’ici. Mais plusieurs sont abusées par des employeurs malveillants ou exploitées par des agences de placement bidon sous le nez des gouvernements.» [[12]](#footnote-12)

«Despite a number of program and policy changes over the years, many care workers continue to face systemic barriers to permanent residency and are vulnerable to labour exploitation and abuse by employers, with conditions worsening amid the COVID-19 pandemic. »[[13]](#footnote-13)

Une société civile bien engagée

Afin de prévenir, de protéger et de soutenir les travailleurs migrants étrangers, que ce soit dans le milieu agricole ou tout autre secteur, plusieurs organisations canadiennes de la société civile sont engagées sur cet enjeu depuis des années. De plus, des universitaires et des instituts de recherche contribuent à l’analyse[[14]](#footnote-14).

Parmi les bonnes pratiques mises de l’avant par les organisations de la société :

* Plusieurs organisations de la société civile offrant des services aux travailleurs migrants temporaires reçoivent des fonds des paliers de gouvernement pour leurs programmes de soutien.
* Plusieurs organismes de la société civile sont membres de coalitions régionales, provinciales et même nationales pour échanger des informations et des solutions pour les travailleurs migrants temporaires venant au Canada via les programmes gouvernementaux et aussi pour les travailleuses et travailleurs étrangers sans statut. Des dialogues sont établis avec les autorités gouvernementales.
* Des bulletins sur « les approches adoptées par les gouvernements provinciaux et fédéral pour régler les problèmes du Programme des travailleurs étrangers temporaires » donnent l’heure juste. Leur objectif : « identifier ce qui pourrait être amélioré par les gouvernements provinciaux et fédéral et à renseigner les gens préoccupés par les travailleurs migrants, ainsi que le public. »[[15]](#footnote-15)
* Des campagnes de sensibilisation sont menées auprès du grand public sur l’importance des travailleurs migrants temporaires, plusieurs à risque de travail forcé.[[16]](#footnote-16)
* Des organisations ont été fondées depuis plus de 20 ans et regroupent des travailleurs migrants temporaires venant d’une même région du monde.[[17]](#footnote-17)
* Un plaidoyer est réalisé auprès des divers paliers de gouvernements que ce soit des participations à des consultations, des mémoires, des lettres ouvertes, des pétitions, des manifestations pacifiques, etc.
* Des sessions d’informations auprès des travailleurs migrants temporaires et sans-statut, des brochures en plusieurs langues sur leurs droits[[18]](#footnote-18), sur les ressources disponibles, des vidéos[[19]](#footnote-19) et des mises à jour en fonction de l’actualité, particulièrement en période de pandémie, sont offertes.
* Un documentaire sur le travail forcé au Canada est disponible en ligne en plusieurs langues.[[20]](#footnote-20)
* Des organisations publient des témoignages de travailleuses et de travailleurs migrants.[[21]](#footnote-21)
* Des guides de ressources communautaires sont disponibles en plusieurs langues.[[22]](#footnote-22)
* Un soutien est assuré aussi en cas de litige avec l’employeur.[[23]](#footnote-23)
* Des organismes offrent soutien, conseils et représentation juridiques.[[24]](#footnote-24)
* Une attention spéciale est faite aux femmes travaillant dans les milieux agricoles.[[25]](#footnote-25)
* Des regroupements de divers types de travailleurs sont favorisés par les organisations de la société civile.[[26]](#footnote-26)
* Un organisme tient un kiosque à un des aéroports internationaux où des milliers de travailleurs migrants temporaires entrent sur le territoire canadien[[27]](#footnote-27). Ce kiosque permet de donner de l’information, des consignes de base et de répondre aux questions[[28]](#footnote-28).
* On offre l’accompagnement des travailleurs migrants temporaires vers l’endroit de travail, auprès des services de santé, et réponse aux questions de base.
* De nouveaux locaux sont ouverts par des organismes de la société civile pour offrir des services plus près des endroits où se trouvent les travailleurs migrants temporaires en milieu agricole.[[29]](#footnote-29)
* Une application mobile nommée AGRI-CONNEXION[[30]](#footnote-30) donne des informations diverses aux travailleurs étrangers temporaires (TET).
* Sont offertes des visites d’amitié dans les fermes et sont organisées des célébrations en fonction de la religion.

Les recommandations

Parmi les recommandations faites par les organismes de la société civile qui, non seulement offrent des services aux travailleurs migrants temporaires, mais veulent éliminer les causes du travail forcé, soulignons celles-ci :

* Le permis de travail fermé doit être remplacé par un permis de travail ouvert pour les travailleurs migrants temporaires et cela avant leur arrivée sur le territoire canadien.
* En accord avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, et par respect pour les droits humains, nous recommandons que « les travailleuses et travailleurs migrants devraient bénéficier des mêmes conditions de travail que les citoyens et les résidents permanents ».[[31]](#footnote-31)
* Auprès des gouvernements, les travailleurs migrants temporaires doivent pouvoir faire entendre leur voix, éclairer les causes et les conditions qui favorisent le travail forcé, et cela sans crainte, afin que les programmes et les politiques d’immigration soient plus conformes aux droits humains. Les organismes de la société civile jouent un rôle majeur dans le soutien aux survivantes et aux survivants du travail forcé.
* Les États doivent privilégier les politiques d’immigration permanente, car le caractère temporaire du statut contribue à l’exploitation[[32]](#footnote-32).

17 février 2022

1. [www.cathii.org](http://www.cathii.org) [↑](#footnote-ref-1)
2. La ligne d’urgence canadienne contre la traite des personnes définit ainsi le travail forcé : « La traite des personnes à des fins d’exploitation du travail, aussi connue comme “travail forcé”, est le contrôle et l’exploitation d’une personne pour son travail ou son service, souvent en utilisant la force, les menaces et/ou la tromperie. Les situations d’exploitation à des fins de travail incluent souvent des conditions de travail très mauvaises et dangereuses, des abus, de très longues heures prestées et des salaires injustes ou non-existants.» <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr/what-is-labour-trafficking/> [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir le rapport <http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/lexploitation_des_travailleurs_etrangers_chez_nous.pdf> [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://globalnews.ca/news/4956517/human-trafficking-labour-canada/> [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir <https://www.simcoe.com/news-story/9269857-migrant-workers-say-they-endured-modern-day-slavery-in-simcoe-county/> et <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-false-promises-how-foreign-workers-fall-prey-to-bait-and-switch/> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201902/11/01-5214348-ontario-43-mexicains-sauves-de-lesclavage.php> [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir <https://www.simcoe.com/news-story/9269857-migrant-workers-say-they-endured-modern-day-slavery-in-simcoe-county/> [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201902/11/01-5214348-ontario-43-mexicains-sauves-de-lesclavage.php> [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://lecourrier.qc.ca/perquisition-a-saint-jude-jean-lemay-banni-a-vie/> [↑](#footnote-ref-9)
10. Voir <https://www.ledevoir.com/societe/652185/immigration-d-autres-employeurs-tendent-la-main-aux-travailleurs-etrangers-de-la-ferme-de-jean-lemay> [↑](#footnote-ref-10)
11. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/cahiers-transition/ministre-2021/travailleurs-temporaires.html> [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://www.journaldemontreal.com/2019/10/12/des-nounous-etrangeres-exploitees-en-secret> [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2021/10/Equal%20rights%20for%20migrant%20care%20workers.pdf> pages 4 et 5. [↑](#footnote-ref-13)
14. Soulignons entres autres : <https://metcalffoundation.com/publication/profiting-from-the-precarious-how-recruitment-practices-exploit-migrant-workers/> et <https://www.mcgill.ca/lldrl/files/lldrl/15.01.09_rapport_fr_vu2.5.11_0.pdf> [↑](#footnote-ref-14)
15. Les derniers rapports datent de 2018, une mise à jour de ceux de 2013. Voir <https://ccrweb.ca/fr/travailleurs-migrants/bulletins> [↑](#footnote-ref-15)
16. Voir <https://ccrweb.ca/fr/travail-force-existe-canada> [↑](#footnote-ref-16)
17. Par exemple, PINAY a été fondé en 1991 par des travailleuses domestiques des Philippines. Voir <https://www.facebook.com/pinayquebec/> [↑](#footnote-ref-17)
18. Voir par exemple <https://mwcbc.ca/labour-exploitation-trafficking-in-bc/> [↑](#footnote-ref-18)
19. Voir l’exemple du RATTMAQ : <http://www.rattmaq.org/fr-fr/videos/> [↑](#footnote-ref-19)
20. “*Hidden in Plain Sight: Labour Trafficking and Migrant Workers in Canada*” is a short documentary launched by WCDWA in 2017 that explores labour trafficking in Canada. It features interviews with survivors of labour trafficking, community service workers, and legal experts. Voir <https://mwcbc.ca/labour-exploitation-trafficking-in-bc/> [↑](#footnote-ref-20)
21. Voir l’exemple avec Kairos : <https://www.kairoscanada.org/what-we-do/migrant-justice/migrant-worker-stories> [↑](#footnote-ref-21)
22. Par exemple, des ressources dans la ville de Montréal, voir <http://www.equitesante.org/guide-ressources-communautaires/>. Pour toutes les régions du Québec, voirhttps://iwc-cti.ca/wp-content/uploads/2021/10/DOC\_repertoire\_organismesQc\_05102021.pdf [↑](#footnote-ref-22)
23. Au fil des ans, de nombreux organismes se sont créés à travers le Canada pour les aider à faire valoir leurs droits en cas de litige avec leur employeur. Voir <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1717842/sante-travailleurs-agricoles-temporaires-coronavirus> [↑](#footnote-ref-23)
24. Voir <https://mwcbc.ca> [↑](#footnote-ref-24)
25. Voir <https://iwc-cti.ca/wp-content/uploads/2021/09/Eres-una-mujer-trabajadora-agricola_-1.pdf> et le Comité femmes <https://iwc-cti.ca/fr/campagne/attap-cf/>. [↑](#footnote-ref-25)
26. Par exemple, l’Association des travailleurs et des travailleuses d’agence de placement offre un espace de réflexion, de discussion des problèmes et de promotion des droits pour tous les travailleurs d’agence de placement et cela indépendant de leur statut migratoire. Voir <https://iwc-cti.ca/fr/campagne/association-des-travailleurs-et-travailleuses-dagence-de-placement-tawa-attap/> [↑](#footnote-ref-26)
27. Voir <https://cdcjdn.org/wp-content/uploads/2019/09/voir-la-fiche-complete-du-rattmaq.pdf> [↑](#footnote-ref-27)
28. Voir <https://www.laterre.ca/actualites/covid-19/de-lavion-a-lautobus-le-parcours-des-travailleurs-etrangers-a-leur-arrivee> [↑](#footnote-ref-28)
29. Voir <https://www.lesoleil.com/2021/07/06/un-bureau-a-quebec-pour-aider-les-travailleurs-migrants-9add3c848ddf10944725a78e84b51087> [↑](#footnote-ref-29)
30. « AGRI-connexion regroupe un total de 14 thématiques : Soins de santé, Urgence, COVID-19, Consulats, Vivre au Québec, Événements et activités (à paraître plus tard), Droits et obligations au travail, Risques et prévention des accidents, Logement, Formation, AGRIcarrières et partenaires, Météo, Lexique et Questions. Ces thématiques englobent tous les sujets pertinents auxquels les TET doivent avoir accès pour optimiser leur intégration au Québec. Par exemple, dans la thématique Droits et obligations au travail, il est possible de trouver de l’information sur les droits fondamentaux des individus, le salaire minimum en vigueur, la paie, les heures de travail, et plus.» Voir<https://www.agricarrieres.qc.ca/publications/actualites/agri-connexion-nouvelle-application-mobile-pour-les-travailleurs-etrangers-temporaires-tet/> [↑](#footnote-ref-30)
31. CDPDJ, La discrimination systémique à l’égard des travailleuses et travailleurs migrants, 2011, p. 84. Voir <https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/Avis_travailleurs_immigrants.pdf> [↑](#footnote-ref-31)
32. « Migrant care workers organizations and allies from across Canada insist that the temporariness of the caregivers program continues to allow for migrant care worker exploitation. As a remedy to this situation, they ask for permanent resident status on arrival for migrant workers.» <https://newcanadianmedia.ca/the-modern-roma-nannies-working-under-exploitation/?doing_wp_cron=1644751804.4856090545654296875000> [↑](#footnote-ref-32)